

Collège du Val de Souleuvre

Le Bény Bocage,

le Lundi 14 septembre 2015,

Note d'information à l'attention des parents d'élèves de 3ème

Objet : Evaluation de l'Education Physique et Sportive (EPS) au Diplôme National du Brevet (DNB) 2016

Madame, Monsieur,

La note de service parue au BO spécial n°5 du 19 juillet 2012 précise les modalités d'évaluation de l'Education Physique et Sportive (EPS) en vue de l'attribution de la note de contrôle continu prise en compte pour le diplôme national du brevet (DNB) pour la session 2016.

Au cours de cette année, parmi les évaluations réalisées à partir des activités physiques sportives et artistiques (APSA), la note d'EPS au DNB résultera des évaluations effectuées dans trois APSA relevant de trois compétences propres à l'EPS (sur quatre possibles) .

La note, de 0 à 20, ne correspondra pas nécessairement à la moyenne des notes trimestrielles obtenues par votre enfant dans le cadre de l'enseignement d'EPS de la classe de 3ème. Si plusieurs activités sont pratiquées dans le même groupe de compétence, seule la meilleure note sera prise en compte.

Les activités retenues sont :

- **Adapter ses déplacements à des environnements variés, inhabituels, incertains :**
ESCALADE ou COURSE D'ORIENTATION (Compétence propre 2)
- **Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée :**
JAVELOT (Compétence propre 1)
- **Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif :** BADMINTON , HAND BALL ou RUGBY (Compétence propre 4)
- **Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique :** ACROSPORT ou GYMNASIQUE (Compétence propre 3)

L'évaluation des enseignants s'appuiera sur le référentiel national mis en place par le ministère de l'Education Nationale.

Les modalités d'évaluation précisant les niveaux de compétences et de connaissances exigées sont consultables sur le site du collège:

L'équipe d'EPS,

La Principale,